



25, Route de Licques
62890 CLERQUES
Tél. 03.21.35.06.32

République Française
Département du PAS-DE-CALAIS
Arrondissement de SAINT-OMER
Canton de Lumbres
Commune de CLERQUES

Registre des Arrêtés du Maire n° 003 -2021

**ARRETE portant RESTRICTION de la circulation
Sur la RD 217
Du 5 juillet au 15 aout 2021**

Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire de la Commune de Clerques,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,
Vu la circulaire ministérielle n°86.230 du 17 juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière, notamment le paragraphe I.1.3 relatif à la police de la circulation à l'intérieur des agglomérations,
Vu la demande des services de la MDADT du 10 juin 2021,
Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité pour permettre le bon déroulement des travaux repris en objet,

ARRETE

Article 1 : A compter du 5 juillet, et jusqu'au 15 aout 2021, des travaux auront lieu sur la Route Départementale 217. Les travaux de grutage seront réalisés par les équipes de la MDADT.

Article 2 : En, conséquence, Monsieur Dommanget, Maire de la commune, arrête les restrictions de circulation suivantes :

Circulation alternée réglée par feux ou manuellement

Limitation de la vitesse à 30 km/h sur la zone du chantier.

Interdiction de stationner ou de dépasser au droit des travaux.

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services du département.

Article 3 : Monsieur DOMMANGET, Maire de la commune, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ardres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Omer.

Fait à Clerques, le 2 juillet 2021

Aurélien DOMMANGET,
Maire